

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 03 octobre 2016 portant nomination de Madame Sabine Berdal au poste de responsable du service contrôle de gestion et exécution budgétaire de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Sabine Berdal, responsable du service contrôle de gestion et exécution budgétaire de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement, dans la limite de 200 000 euros.
- Les actes relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement, dans la limite de 200 000 euros.
- Les actes relatifs à l'établissement des titres de recettes imputés sur le budget de fonctionnement, dans la limite de 200 000 euros.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 08 décembre 2017.

Paris, le 08 décembre 2017

Le Président directeur général



Thierry DAMERVAL